



Vente d'un véhicule d'occasion

Par **etoiles7982**, le **20/02/2017** à **16:46**

Bonjour, Madame, Monsieur, en date du 20/02/2017 mon histoire.. le 21/12/2015 j'ai vendu par le biais du site leboncoin.fr un véhicule type fourgon " vitré' nullement utilisable pour un arrisant, je suis handicapé a 80 % et en fauteuil roulant, ce véhicule n'avait rien de particulier aucun défaut, il avait été vu, par un expert auto, il y avait une panne électrique, calculateur défectueux, après la remise en route, un expert auto avait fait le rapport pour l'assurance. Puis le 21 12 2015 je décide de vendre ce véhicule vieux de douze ans, mais aucun souci mécanique, je le vends légalement a une dame, après coup elle me dit que ce véhicule est pour son concubin qui est artisan, pour moi pas d'importance !! oui, mais ce monsieur utilise ce véhicule pour son travail avec des charges de 700 à 800 kg et bien entendu casse la pompe a eau. A ce jour cette dame porte plainte contre moi pour abus de confiance !! grave pour moi, je suis convoqué à la gendarmerie, alors abus de confiance cette personne a-t-elle le droit d'employer abus de confiance ? Je n'ai commis aucun délit, voilà une partie de l'histoire, si quelqu'un peut me donner une réponse sur l'abus de confiance est utilisable sur la vente d'un véhicule ?? Ce véhicule quand il est parti de chez moi était une merveille, même aussi vieux. Merci de me répondre sur ma boîte mail lesdunois82@gmail.com Merci à toutes et tous cordialement. M M

Par **Visiteur**, le **20/02/2017** à **16:50**

Bonjour,
les réponses se font sur ce forum, pas en boîte email. L'intérêt est justement de faire profiter tout le monde des réponses et questions .

Par **etoiles7982**, le **20/02/2017** à **17:09**

aucun problème je prends la ou les réponses sur ce forum
merci.

Par **Visiteur**, le **21/02/2017** à **08:32**

En fait il faut que le propriétaire/utilisateur dudit véhicule le fasse expertiser pour démontrer le vice caché ! Et ça coûte des sous, avec une issue très incertaine et un résultat qui se fera

attendre dans le temps ! Bref, en résumé, vous ne risquez rien d'un point de vue légal je pense...

Par **etoiles7982**, le **21/02/2017** à **10:24**

Bonjour à tous d'une part merci beaucoup pour votre réponse

Mais comment convaincre un gendarme récalcitrant, certes il ne fait que son boulot mais comment me défendre ? mon droit est-il de pouvoir refuser cette convocation dans l'état ? voir un avocat ! oui mais je n'ai que de très petit moyens financier 71 ans handicapé a 80 % alors je vais avoir droit à la convocation et ce genre de convocation amène à la fin a la prise d'empreinte photo pour le logiciel GASPARD.

J'essaye de me mettre en communication avec un avocat.

Merci à très bientôt cordialement.